COMPTE - RENDU DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE DU CCAS DE GAILLARD DU 03 OCTOBRE 2025 à 18H30

Présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
Mmes. BASTIAN, BOCCARD, GALY, HOMINAL, SIMULA
MM. COCHINAIRE, DEGUIN, FOURNIER

Absent représenté : Procuration de M. BLOUIN à Mme VINCENT
Procuration de M. PERILLON à Mme SIMULA

Absents excusés : Mme KAMANDA, M. CORNEC

Service Action sociale : Mme MOSCATELLI, Coordinatrice Séniors et Handicap ; M. TSCHANN, Directeur de l'Action sociale

Secrétaire de séance : Mme SIMULA

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du CR de la commission plénière du 4 juillet 2025
2. Présentation de Mme Elodie Moscatelli, coordinatrice Senior et handicap
3. Convention de partenariat avec la Banque alimentaire 74
4. Bilan plan canicule 2025
5. Bilan du Plan d'Urgence Hivernal 2024 - 2025
6. Examen des demandes de subventions
7. Aides facultatives et aides d'urgence : compte rendu des attributions décidées en commission permanente et des décisions du Président
8. Questions diverses

A la demande de Mme la Vice-présidente, l'Assemblée donne son accord pour ajouter dans le point 6 la demande de subvention de l'association ACCORDERIE.

I. APPROBATION DU CR DE LA COMMISSION PLENIERE DU 4 juillet 2025

Le compte - rendu est validé à l'unanimité.

II. PRESENTATION DE MME ELODIE MOSCATELLI, COORDINATRICE SENIOR ET HANDICAP

Mme MOSCATELLI présente son parcours et sa récente reconversion professionnelle. Après plusieurs expériences en tant que cheffe de projet en marketing notamment, elle a souhaité se rapprocher du terrain, pour « aller vers » et répondre aux besoins des personnes âgées.

A cours de ses premiers mois de prise de poste, Mme MOSCATELLI a pu constater le besoin des retraités en termes d'accompagnement dans les démarches numériques. Il existe de nombreux dispositifs et acteurs pour les accompagner (à tous les niveaux) mais ils sont souvent méconnus.

Elle relève également l'enjeu d'accompagner les personnes qui sont encore relativement autonomes (ce qui correspond aux niveaux 5 et 6 de la grille AGGIR) car elles ne bénéficient pas des plans d'aide du pôle gérontologique du CD74.

Mme la Vice-présidente rappelle l'importance de l'accompagnement de proximité qui est mené en complémentarité avec les partenaires. Ce rôle de proximité est d'autant plus essentiel pour anticiper la perte d'autonomie.

Mme BOCCARD précise, qu'à la demande de nombreux maires en Haute-Savoie, l'UDAF réfléchit au déploiement d'un second bus pour renforcer les accompagnements numériques des personnes âgées mais aussi pour pouvoir leur proposer des téléconsultations médicales.

III. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE 74

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gaillard,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 123-5 et L. 123-6 relatifs aux missions du CCAS en matière d'aide et d'accompagnement aux personnes en situation de précarité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2024-07 du CCAS de Gaillard portant règlement des aides sociales facultatives

Considérant que le CCAS de Gaillard mène des actions en faveur de la solidarité et de l'inclusion sociale,

Considérant que la Banque Alimentaire de Haute - Savoie met à disposition des denrées alimentaires destinées à être redistribuées aux personnes en situation de vulnérabilité,

Considérant que la Banque alimentaire de Haute – Savoie est responsable de la bonne gestion des produits FSE + (Fonds Social Européen)

Considérant l'intérêt d'un partenariat formalisé afin de coordonner les efforts, garantir la traçabilité et assurer une distribution adaptée aux besoins des bénéficiaires,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 :

APPROUVE la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire de Haute - Savoie, jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

DIT QUE Cette convention précise les modalités de mise à disposition des denrées, les conditions de stockage et de distribution, ainsi que les engagements réciproques du CCAS et de la Banque Alimentaire.

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Banque alimentaire 74, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

IV. BILAN PLAN CANICULE 2025

Au moins 280 décès de plus que la normale, soit un excès d'environ 5 %, ont été constatés en France lors de la canicule du 8 au 19 août (2nd vague de chaleur 2025)

Le CCAS poursuit sa mobilisation à travers notamment des campagnes d'appels (pour rappel l'objectif est de maintenir une veille sociale et rappeler aux personnes âgées et/ou fragiles les gestes de protection.)

En chiffres,

	2024	2025
Nombre d'inscrits sur le registre	78	83
Nombre de jours d'appels	10	19
Nombre total d'appels	361 appels	783 appels

Mme GALY partage son expérience d'entraide entre voisins, en les invitant à son domicile qui est climatisé.

Mme la Vice-présidente souligne que les personnes inscrites sur le registre des « personnes vulnérables » n'ont pas exprimé de demande pour accéder à un espace public climatisé. Se déplacer vers cet espace est d'avantage perçu comme une contrainte que comme une opportunité et ce, même si le CCAS se propose de les transporter. De plus en plus de personnes disposent par ailleurs de climatiseurs ou ventilateurs.

V. BILAN DU PLAN D'URGENCE HIVERNAL 2024 - 2025

Annemasse agglo participe pour la 18ème année consécutive au déploiement du Plan d'Urgence Hivernale.

Pour rappel, ce dispositif est mis en place sur une durée de 6 mois (soit du 04 novembre 2024 au 30 avril 2025)

L'objectif est la mise en œuvre de places d'hébergement d'urgence complémentaires aux structures présentes sur le territoire.

- **Offre d'hébergement**

Capacité de 72 places dont 36 pour les personnes isolées et 36 pour les familles.

Lieu : Maison des Solidarités est située au 1 rue de la Menoge à Annemasse (Un bâtiment qui regroupe en un seul lieu : l'Accueil de jour l'Escale, le Plan d'Urgence Hivernale et les Restos du coeur.

Abri isolés : Ouverture de 17h30 à 9h00 avec une « remise à la rue » des personnes le matin (sauf les WE et jours fériés)

Abri familles : Ouverture 24h/24

- **Statistiques abris isolés :**

Age moyen 41 ans
Le plus jeune âgé de 18 ans et le plus âgé 82 ans.
Quasi 1/3 des hébergés ont moins de 30 ans et 8 personnes ont plus de 70 ans

Une durée moyenne du séjour de 53 nuits

5 personnes sont restées quasi tout l'hiver *(10 l'an dernier)*

- **Statistiques familles**

23 familles hébergées soit 67 personnes *(16 familles l'an dernier* -43 personnes)

78 % de femmes monoparentales

Nombre élevé d'enfants en bas âge et de femmes enceintes

1ère année avec autant de familles accueillies.

- **Bilan / perspective**

Depuis l'hiver 2024 – 2025 : ouverture de l'abri pour les personnes isolées les WE et jours fériés

Refus de l'Etat d'ouvrit ce dispositif toute l'année
Avec la suppression des place d'hébergement en hôtel cette année par le SIAO 74 (opérateur pour le compte de l'Etat), un hiver 2025 – 2026 qui s'annonce tendu.

VI. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Opération NEZ ROUGE Haute-Savoie
Mairie de Pringy - Place Georges Boileau – 74370 PRINGY

Animée par des bénévoles depuis plus de 20 ans, l'opération a vocation à sensibiliser la population aux conséquences de la conduite avec facultés affaiblies. Dans la nuit de la Saint-Sylvestre, des chauffeurs reconduisent chez elles les personnes qui ne sont pas en état de prendre le volant.

Pour rappel, le raccompagnement gratuit des personnes dont les facultés de conduite sont altérées ou affaiblies (fatigue, alcool, stress, médicaments...) et qui appellent le 0800 099 757 de 22h00 à 7h00 le lendemain matin.
Elles sont raccompagnées dans leur propre véhicule par des bénévoles. Cette action s'étend sur tout le département de la Haute-Savoie mais également en collaboration avec ONR GENEVE sur les zones frontalières.

En 2024 : 170 bénévoles ont raccompagné 545 personnes.

L'assemblée valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 €

Une communication sera aussi réalisée autour de ce dispositif au moment voulu.

Association NOUS AUSSI
43 route de Collonges - 74100 Vétraz Monthoux.

L'Association *Nous Aussi* accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, de 6 ans à plus de 60 ans, ainsi que leurs familles. Elle vise à favoriser leur bien-être, leur inclusion dans la société ordinaire — scolarité, travail, logement — et l'exercice de leur citoyenneté.

Présente principalement sur le territoire du Genevois et plus marginalement dans le Pays de Gex, l'association accueille ses bénéficiaires sur orientation de la MDPH, en fonction des places disponibles fixées par le Conseil Départemental et l'ARS.

Ses actions reposent sur l'organisation d'activités extérieures (randonnées, sorties culturelles, voyages, repas) et d'animations internes avec des intervenants extérieurs (musiciens, magiciens, médiation animale), contribuant ainsi à rompre l'isolement, renforcer l'autonomie et soutenir les familles.

Mme GALY, membre de cette association, ne prend volontairement pas part au vote

L'assemblée valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 1700 €

Association ACCORDERIE d'Annemasse et de son agglo
1 rue du Mont Blanc – 74100 Annemase

Réseau d'échanges et de services accessibles à tous avec une mission de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Demande de financement pour l'aide au démarrage de l'activité suite à l'obtention de l'agrément « ACCORDERIE » cette année.

25 de leurs sympathisants sont des Gaillardins

M. COCHINAIRE, membre de cette association, ne prend pas part au vote

L'assemblée valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 €.

VII. AIDES FACULTATIVES ET AIDES D'URGENCE : COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DECIDEES EN COMMISSION PERMANENTE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Aides attribuées depuis le 04.07.2025

Date de la commission	Nature de l'aide	Montant en euros
04.07.2025	Dette d'énergie	200.00 €
	Facture d'EDF	807.13 €
	Achat des meubles	165.00 €
	Dette de loyer	800.00€
	Prise en charge de transport mensuel	26.00 €
	Prise en charge de transport mensuel	26.00 €
05.09.2025	Dette de loyer	400.00 €
	Frais d'entrée dans les lieux	455.00 €
Hors commission	Frais d'obsèques	1 400.00 €
	Prise en charge de transport annuel	130.00€
	Facture cantine	452.70 €
	Frais d'obsèques	1 400,00 €
	Prise en charge des nuitées d'hôtel	7 115.99 €
	TOTAL	**13 377.82 €**

M. TSCHANN précise que 391,37€ ont également été dépensés pour la personne âgée dont ses nuitées d'hôtel ont été prises en charge du 19.06.2025 au 23.09.2025 par le CCAS en lien avec un contexte bien spécifique.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

UDAF 74
Mme BOCCARD distribue les affiches pour promouvoir l'anniversaire des 80 ans de l'UDAF 74 qui sera célébré à l'occasion d'une grande fête pour les familles le samedi 13 décembre 2025 à Rochexpo.

La Cause des femmes
Mme HOMINAL présente cette association « humaniste », qui n'intervient à travers des plaidoyers pour faire évoluer les droits des femmes, des projets ou des conférences (par exemple sur le thème de la prévention sur la prostitution des mineurs).

Samedi 11 octobre 2025 un « concours de plaidoiries » aura lieu à l'Espace Louis Simon avec la participation d'étudiants en droit des Universités de Chambéry et de Genève.

Fin de la séance : 20 h 05.

Le président du CCAS,

Antoine BLOUIN

C.C.A.S. DE GAILLARD 74240

La secrétaire de séance,

Catherine SIMULA